

Rencontre d'une délégation de l'ADL avec le HCERES (département de l'évaluation de la recherche) – 21 février 2022

Une petite délégation de l'ADL a été reçue par le HCERES (Eric Saint-Aman Directeur de l'évaluation de la recherche au HCERES et 6 membres de son équipe) lundi 21 février 2022. La réunion s'est tenue en visioconférence.

E. Saint-Aman affirme à plusieurs reprises que le référentiel n'est qu'un « guide de lecture » (une « architecture », un « cadre ») sur lequel les unités peuvent s'appuyer, sans qu'il ne soit en rien normatif. L'objectif de ce référentiel serait selon lui de privilégier l'évaluation qualitative par rapport à l'évaluation quantitative. Il nous dit entendre la critique qui s'exprime, et il tient à souligner que les unités restent libres dans leur usage du référentiel, qui est là pour les aider et non pour les contraindre. Le HCERES, souligne-t-il, ne se focalise pas sur ces critères. Il dit aussi regretter que l'importance de la « trajectoire » du laboratoire n'ait pas été nettement mise en valeur dans le référentiel, mais affirme que cela est possible dès maintenant, en particulier en utilisant le porte-folio. Il souligne que lui et son équipe sont au service de la communauté (et donc des DU pour ce qui concerne les unités) pour les aider à rédiger un rapport à l'image de leur unité, la dimension contextuelle (taille, discipline, objet de recherche, territoire etc.) étant essentielle.

Nous avons dû très lourdement insister qu'il était essentiel pour la communauté que tout cela soit très rapidement l'objet d'un communiqué écrit pour la Vague C, et que cela se traduise par une modification du référentiel qui entrera en vigueur à partir de la Vague D, de manière à ce que le caractère libre des auto-évaluations qui est affirmé se traduise dans un nouveau document.

Nous avons demandé à plusieurs reprises à quoi servirait la nouvelle évaluation, sans avoir jamais de réponse précise, sinon qu'elle sert à « évaluer l'auto-évaluation » des Unités.

Les comités d'experts seraient adaptés au laboratoire évalué. Néanmoins la présence « d'experts-panel » traduit une spécialisation, si ce n'est une professionnalisation, qui reste inquiétante, et le poids de cette composante dans les comités reste inconnu. A la question de l'utilité pour le HCERES de cette composante, il est répondu que cela permettrait d'avoir une « vision transverse » par discipline sur plusieurs années. Des visites pourraient être organisées à la demande des laboratoires.

Finalement, les unités qui se servent de HAL pourraient se dispenser de remonter des compilations de publications supplémentaires.

A notre remarque insistante que ces paroles rassurantes sur la démarche libre et non-normative sont en profond décalage avec les documents normatifs et contraignants que nous devons renseigner, E. Saint Aman conclut la réunion en s'engageant à ce que, après une concertation début mars avec les directions CNRS-CEA-INSERM-INRAE- INRIA et France Université, une communication écrite soit faite pour affirmer la dimension non normative du référentiel publiés pour la vague C et la liberté que les Unités ont d'user ou ne pas user les critères suggérés dans la foulée, et que, dans la foulée, une révision des documents de la Vague D et suivantes soit lancée.